

**PROCÈS-VERBAL DE CARENCE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS POUR LE RENOUVELLEMENT
DU CONSEIL DU DÉPARTEMENT ARTS**
En date des 10 et 11 décembre 2024 par voie électronique

LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES HUMANITÉS

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1, L.719-2 et D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu le décret n°2021-1206 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Lille et approbation de ses statuts.
- Vu les statuts de la Faculté des Humanités ;
- Vu le règlement intérieur de la Faculté des Humanités et notamment son article 7 ;
- Vu l'arrêté n° 2024-014 relatif à l'organisation des élections aux conseils des départements de la Faculté des Humanités

Collège des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires + 5 suppléants

CONSTATE

Qu'aucune candidature n'a été déposée en vue de l'élection pour le renouvellement du collège des usagers au conseil du département Arts de la Faculté des Humanités.

Procès-verbal dressé et clos le 11 décembre 2024.

La doyenne de la Faculté des Humanités

Sophie AUBERT-BAILLOT

